

Guide « Santé et justice des mineurs : les soins obligés en addictologie »

Présentation du projet

Depuis 2016, La Fédération Addiction travaille avec la MILDECA, le ministère de la justice et le ministère de la santé, pour élaborer et diffuser des outils au sujet des soins obligés en addictologie à destination des professionnels de la santé et de la justice. En 2020 la Fédération Addiction publie ainsi [le guide « soins obligés en addictologie »](#), adaptée en 2022 en un [site internet](#) proposant un parcours de formation en ligne personnalisé, et organise en parallèle des webinaires et des journées régionales santé-justice pour accompagner la rencontre entre les deux secteurs.

La Fédération Addiction poursuit le travail mené au sujet des soins obligés avec un nouveau projet de **guide sur les soins obligés qui s'intéressera aux mineurs placés sous main de justice** et suivis par les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC), la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les procureurs et les juges des enfants.

Il s'agit d'aborder la question de **la contrainte par la justice à rencontrer l'addictologie, de ses formes judiciaires les plus souples (mesures éducatives) aux plus fermes (obligation de soin, injonction thérapeutique)**. Au-delà de l'écriture d'un guide, c'est un espace de réflexion et de rencontre entre les deux secteurs que nous souhaitons mettre en place pour échanger sur les pratiques et les faire évoluer au bénéfice de ces jeunes.

A l'image des outils au sujet des majeurs, l'ensemble du projet et des outils réalisés dans ce cadre se feront avec la participation, et à destination :

- Des professionnels de la justice : magistrats du parquet, magistrats du siège (juges des enfants), professionnels de la PJJ
- Des professionnels des CJC
- Des associations socio-judiciaires accompagnant les jeunes placés sous main de justice.
- De tout autre professionnel impliqué dans le suivi des jeunes placés sous main de justice.

Les actions du projet

Le projet est prévu pour **une durée de 3 ans** comportant plusieurs étapes, avec un suivi du groupe de travail tout au long du projet.

- 2024 - 2025 : **état des lieux** (2 groupes de travail)
Cet état des lieux doit permettre d'identifier les enjeux et problématiques pour les différents professionnels impliqués, et de capitaliser des initiatives locales préexistantes.
L'état des lieux sera réalisé via des questionnaires et des entretiens qualitatifs, ainsi que l'organisation de **2 rencontres régionales santé-justice**.
- 2025 - 2026 : **écriture du guide** (3 groupes de travail).
Le guide sera élaboré en s'appuyant sur l'analyse de l'état des lieux.
Il comportera :
 - Des repères pour les professionnels au sujet du cadre légal, des bases de l'addictologie et l'accompagnement des mineurs, des missions et des pratiques professionnelles des deux secteurs.
 - Des recommandations pour une articulation entre les deux secteurs.Afin de favoriser l'appropriation du guide et sa mise en œuvre par les professionnels, des outils complémentaires issus du terrain ou créés à cette occasion seront rassemblés pour constituer **une boîte à outils** complémentaire au guide.
- 2026 - 2027 : **organisation d'une journée nationale** (1 groupe de travail)
Après publication du guide, une journée nationale « CJC et Justice » sera organisée afin de faire participer plus largement les professionnels de la santé et de la justice à cette dynamique de rencontre et de travail partenarial, en poursuivant les échanges et en diffusant les outils de ce projet.

Le groupe de travail

Qui assurera le pilotage du projet ?

- **La coordination du projet** sera assurée par Barbara Sclafer, chargée de mission de la Fédération Addiction, en lien avec David Saint-Vincent, membre du conseil d'administration et référent justice de la Fédération Addiction.
- L'élaboration du guide suivra la **méthode participative** de la Fédération Addiction : un **groupe de travail pluridisciplinaire**, et représentatif des deux secteurs se réunira à 6 reprises et suivra l'avancée du guide. Le contenu du guide sera le fruit des échanges, des apports et des relectures du groupe de travail. La rédaction sera effectuée par la chargée de mission selon les directions données par le groupe de travail. La durée du projet est prévue sur 3 ans.
- **Un Copil institutionnel** se réunira également en parallèle pour suivre le projet, rassemblant les différentes administrations impliquées dont la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, la Direction des affaires criminelles et des

grâces, la direction générale de la santé, la direction générale de l'organisation des soins, et la MILDECA.

Quel est le rôle du groupe de travail ?

Le groupe de travail interdisciplinaire sera composé de 10 à 12 professionnels. Il rassemblera des **professionnels de CJC, de la PJJ et des magistrats** sélectionnés selon les candidatures pour assurer une diversité des profils. Ce groupe de travail sera piloté par la chargée de mission avec l'appui de l'administrateur référent du Conseil d'administration de la Fédération Addiction.

Le groupe de travail est responsable de l'élaboration du guide, avec l'appui de la chargée de mission. Ainsi les missions du groupe de travail sont de :

- **Définir les besoins d'état des lieux préalable à l'élaboration du guide.** Le groupe de travail définira les éléments à questionner lors de l'enquête.
- **Elaborer le plan du guide**, avec l'appui de la chargée de mission. Il s'agit de s'accorder sur le contenu du guide et sa forme pour qu'il soit accessible et réponde aux besoins identifiés.
- **Identifier des outils et expériences locales à capitaliser** pouvant figurer dans la boîte à outils ou dans le guide pour permettre un partage des pratiques.
- **Participer à la rédaction du guide**, avec l'appui de la chargée de mission, en apportant des corrections aux versions proposées résultant des échanges des réunions du groupe de travail.
- **Participer l'organisation de la journée nationale** en choisissant les thématiques abordées.

Être membre du groupe de travail, à quoi cela engage-t-il ?

Les membres du groupe de travail s'engagent bénévolement à :

- Participer aux 6 réunions en présentielle. Ces réunions s'organiseront dans un premier temps sur toute une journée, puis pourront s'organiser sur une demi-journée. **2 à 3 réunions seront organisées par année.**
- Prendre connaissance des documents transmis en amont des réunions ;
- Relire les documents transmis durant la rédaction du guide et y apporter des commentaires si nécessaire.

Les déplacements sont pris en charge par la Fédération Addiction.

La chargée de mission, en appui du groupe de travail, aura pour mission de :

- Coordonner le projet et les éléments logistiques qui y sont liés
- Animer les différents groupes de travail en lien avec l'administrateur référent ;
- Rédiger les différents textes tout au long du projet selon orientations définies par le groupe de travail (questionnaires, plans, contenu du guide). Ces textes seront discutés et corrigés en groupe de travail.
- Rendre compte de l'avancement du projet auprès du comité de pilotage institutionnel.

Candidater au groupe de travail

Le profil des structures ou personnes pouvant candidater :

- Des structures d'addictologie, CJC ou CSAPA, accueillant des mineurs faisant l'objet d'une mesure de soins obligés en addictologie ;
- Des structures de la PJJ ;
- Des magistrats du parquet ou du siège (juges des enfants).

Les structures peuvent concerner l'ensemble du territoire français. Pour des candidatures émanant des DOM-TOM, des modalités de participation à distance seront proposées.

Le groupe de travail sera composé de 12 professionnels, issus des différents secteurs. La composition du groupe de travail veillera à permettre une diversité géographique et professionnelle.

- ⇒ **Pour candidater, merci de [répondre à ce questionnaire](#).**
- ⇒ **Date limite de candidature : 20 septembre 2024.**
- ⇒ **Le premier groupe de travail aura lieu 28 novembre 2024.**

Pour toute question, vous pouvez contacter Barbara Sclafer : b.sclafer@federationaddiction.fr